



EAU POTABLE

À partir du 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

Quels changements pour les habitants ?

Concrètement, il n'y aura pas de bouleversement au quotidien : les usagers continueront à recevoir de l'eau potable comme aujourd'hui.

Pour votre commune, la maîtrise d'ouvrage et le mode d'exploitation sont transférés à la CC Forez-Est.

En pratique :

 La facturation de l'eau potable sera établie et envoyée par la CC Forez-Est. L'entretien et les interventions techniques sur le réseau relèveront de la CC Forez-Est.

 En cas de fuite ou d'anomalie, vous devrez contacter le service eau potable de la CC Forez-Est

 Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur sera la CC Forez-Est.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet ou **flashez ici**



Un numéro à communiquer à vos habitants

(Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h – vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h)

04 77 28 29 36

EN CAS D'URGENCE, en dehors de ces horaires, contactez l'astreinte 07 75 66 56 50

contact.eau@forez-est.fr

Rue Aristide Briand, 42210 Montrond-les-Bains

Pour les communes de : Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Veauche